

### ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION DE L'AAC UEMA 28

Critères de conformité	Oui	Non
Respect de la complétude du dossier		
Respect du type de structure porteuse		
Respect du territoires de santé couvert		

THEMES	CRITERES	Note / 100
<b>Qualité du projet</b>	Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles HAS	/ 10
	Respect des missions de l'UE définies par le cahier des charges (caractéristiques, fonctionnement, déroulement des temps d'intervention...)	/ 10
	Elaboration et mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement	/ 10
	Composition de l'équipe pluridisciplinaire, compétences et qualifications mobilisées, plan de formation, supervision Organisation interne (rôle des acteurs impliqués dans le pilotage de l'UE)	/ 10
	Modalités de mise en œuvre des droits des usagers et de leurs familles. Le rôle et la place des familles, la guidance parentale.	/5
	Modalités de coordination entre plusieurs acteurs, le cas échéant, et avec l'ensemble des partenaires	/ 10
<b>Cohérence financière du projet</b>	Modalités de l'intégration du financement au coût de fonctionnement de la structure. Cohérence du budget prévisionnel de l'UE.	/ 15
<b>Capacité à faire du candidat</b>	Faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	/ 5
	Localisation et connaissance du territoire couvert	/ 5
	Justification de la demande, compréhension du besoin	/ 5
	Expérience du candidat dans l'accompagnement des enfants avec TSA	/ 10
	Identification des points critiques et actions mises en regard	/ 5